

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AS35

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« ainsi que sa prise en charge ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à ne pas restreindre le domaine de compétences du centre national de preuves de prévention de la perte d'autonomie et de ressources gérontologiques à la prévention de la perte d'autonomie, mais bien à l'ensemble du champ de la politique de l'autonomie.